



RÈGLEMENT DE SÉLECTION

ÉQUIPE DE FRANCE DE CANOË KAYAK

2025

MARATHON
Senior, -23 ans et -18 ans



Table des matières

A. Préambule.....	3
B. Organisation de la compétition de sélection senior, moins de 23 ans et moins de 18 ans	3
1. <i>Compétition de sélection – date et lieu</i>	3
2. <i>Conditions administratives de participation.....</i>	3
3. <i>Règlement de la compétition.....</i>	4
4. <i>Mode de classement.....</i>	4
C. Programme prévisionnel d'actions :	4
D. Propositions de sélection	4
1. <i>Préambule.....</i>	4
2. <i>Composition des équipages :.....</i>	4
3. <i>Proposition de sélection pour les World Games Chengdu 2025.....</i>	5
4. <i>Proposition de sélection pour le championnat d'Europe.....</i>	5
4.1. <i>Sélection pour la courte distance (Short Race) :</i>	5
5. <i>Proposition de sélection pour le championnat du Monde.....</i>	5
E. Diffusion des règles de sélection et des listes de sportifs sélectionnés.....	5
F. Règles de sélections 2026	6

A. Préambule

Un travail en urgence s'est réalisé pour construire un mode de sélection valable que pour l'année 2025. Les sportifs souhaitent connaître au plus vite les dates, lieux et modalités des sélections. Nous validerons tout cela lors du GSOP
Pour les effectifs des sélectionnés, on ne les donnera qu'en avril lors que :

- La nomination du/de la DTN,
- Une lisibilité plus claire sur nos finances,
- La prise de connaissance de la politique de l'ANS,
- La connaissance du niveau de performance des sportifs et des jeunes.
- Le niveau de performance des sportifs et des jeunes sera connu.

L'objet de ce document est de formaliser les règles de sélection qui permettront d'identifier les sportifs français capables d'atteindre les objectifs de victoire de l'équipe de France Marathon lors des échéances terminales de la saison sportive internationale 2025.

Le programme d'actions et la proposition de sélection découlent de la stratégie sportive mise en œuvre par la Direction Technique Nationale.

La performance individuelle et le niveau d'exigence d'un événement international majeur, demeurent les principales références sur lesquelles reposent les principes de sélections.

Le travail quotidien reste une priorité dans la formation et la préparation des sportifs pour qu'une majorité de pagayeurs français présentent un niveau individuel conforme aux exigences internationales de notre discipline.

Les règles de sélection sont l'élément constitutif des collectifs de l'équipe de France. Outre leur fonction de sélection, elles participent à préparer les sportifs à remplir les objectifs de l'équipe de France.

B. Organisation de la compétition de sélection senior, moins de 23 ans et moins de 18 ans

1. Compétition de sélection – date et lieu

Le Sélectif National de Marathon (SNM) de l'inter région EST, organisé par le club de Roanne (42) le samedi 12 et dimanche 13 avril 2025 sera support de la sélection de l'équipe de France marathon 2025.

2. Conditions administratives de participation

- Être licencié à la FFCK et né avant le 01/01/2010,
- Avoir payé ses factures à la FFCK,
- Pouvoir concourir pour la France au niveau international, conformément au règlement international en vigueur,
- Avoir envoyé et payé dans les temps aux organisateurs son inscription pour la compétition.

3. Règlement de la compétition

La compétition se déroulera selon le règlement national Marathon en vigueur. Toutefois, et dans le respect de ces règles, le format de la course se conformera autant que faire se peut au standard international (concernant les distances et les nombres de portages).

4. Mode de classement

Pour les catégories « junior », « moins de 23 ans » et « senior », le classement sera celui des épreuves de monoplaces sur la course longue lors de la compétition de sélection.

C. Programme prévisionnel d'actions :

- Du 5 au 8 juin 2025 : Championnat d'Europe – Ponte de Lima (POR)
- Du 9 au 10 août 2025 : World Games – Chendu (CHN)
- Du 4 au 7 septembre 2025 : Championnat du Monde – Gyor (HUN)

D. Propositions de sélection

1. Préambule

Les sélections nominatives sont arrêtées par le Directeur Technique National après avis du manager Marathon.

Le Directeur Technique National peut effectuer une sélection nominative et des compositions d'équipages différents des classements issus des présentes règles de sélection. Il peut aussi minorer ou majorer les effectifs en fonction du niveau et de la densité de chaque épreuve ou des résultats obtenus au cours du programme d'actions.

La validation des sélections nominatives sera conforme aux règles communes applicables aux sélections des collectifs des équipes de France. Chaque sportif sélectionné sera tenu de participer à l'intégralité du programme d'actions 2025 qui lui sera proposé jusqu'à l'échéance terminale.

Dans le cas où un sportif ne pourrait pas honorer tout ou partie de sa sélection (raisons scolaires, de santé, sélection pour une autre échéance internationale d'une autre discipline, autre motif), le sportif suivant au classement des courses de sélections pourrait être sélectionné pour tout ou partie du programme, sur décision du Directeur Technique National.

Pour la sélection au championnat du Monde, la performance obtenue lors du championnat d'Europe prime sur le classement de la course de sélection. Aussi, le remplaçant d'un sportif absent sur le championnat d'Europe pourra, en cas de performance significative, passer titulaire pour le championnat du Monde.

2. Composition des équipages :

Dans les catégories « junior » et « senior », chaque sportif retenu à partir du classement des épreuves monoplaces lors des courses de sélections sur la course longue peut être sélectionné pour composer les équipages qui seront engagés dans les épreuves internationales. La responsabilité de la composition des bateaux d'équipage de l'équipe de France incombe au manager marathon. Les compositions d'équipages sont modifiables jusqu'à l'échéance terminale.

3. Proposition de sélection pour les Word Games Chengdu 2025

Pour la catégorie « Senior », la proposition de sélection de l'équipe de France sera établie à partir du classement de la compétition de sélection dans les épreuves kayak dame et kayak homme. Sur chacune de ces deux épreuves, un sportif pourra être sélectionné pour les world games.

Dans le cas où les catégories « Senior » et « moins de 23 ans » seraient regroupées (même départ + même distance) lors la compétition de sélection, le classement scratch sera pris en compte.

4. Proposition de sélection pour le championnat d'Europe

Pour les catégories « junior », « moins de 23 ans » et « senior », la proposition de sélection de l'équipe de France sera établie à partir des classements de la compétition de sélection. Dans ces catégories, de 0 à 6 sportifs par catégorie pourront être sélectionnés.

Dans le cas où des sportifs de différentes catégories (junior, senior, moins de 23) seraient alignés dans la même course, un classement différencié par catégorie d'âge servira de support à la sélection.

L'effectif des sportifs qui pourra être proposé pour participer au championnat d'Europe sera fonction du niveau de performance par épreuve, de la densité à l'intérieur de l'épreuve, des possibilités d'inscriptions internationales (0 à 2 bateaux par catégorie) et des moyens de l'équipe de France.

L'analyse des performances obtenues lors de la compétition de sélection prendra en compte des comparaisons inter-catégorielles. La catégorie Kayak Hommes Senior sert de référence.

4.1. Sélection pour la courte distance (Short Race) :

La responsabilité de l'inscription des bateaux sur les épreuves de Short Race incombe au manager marathon.

5. Proposition de sélection pour le championnat du Monde

La proposition de sélection de l'équipe de France sera établie à partir de l'analyse des performances des sportifs « junior », « U23 » et « senior » lors du championnat d'Europe Marathon 2025. L'effectif de la sélection sera établi en fonction de l'analyse de ces résultats, des possibilités d'inscription et des moyens de l'équipe de France. Dans ces catégories, de 0 à 6 sportifs par catégorie pourront être sélectionnés.

Dans la catégorie « junior », des sportifs membres de l'équipe de France U18 de sprint 2025 peuvent être proposés à la sélection par le manager marathon en accord avec le chef de projet Relève Sprint.

E. Diffusion des règles de sélection et des listes de sportifs sélectionnés

Les présentes règles de sélection seront diffusées sur le site internet de la Fédération Française de Canoë-Kayak et Sports de Pagaie.

La diffusion des listes des sportifs sélectionnés pour le championnat d'Europe aura lieu au plus tard le mardi 22 avril 2025 sur le site Internet de la Fédération Française de Canoë-Kayak et Sports de Pagaie.



La diffusion des listes des sportifs sélectionnés pour les World Games aura lieu au plus tard le mardi 22 avril 2025 sur le site Internet de la Fédération Française de Canoë-Kayak et Sports de Pagaie.

La diffusion des listes des sportifs sélectionnés pour le championnat du monde aura lieu au plus tard le lundi 16 juin 2025 sur le site Internet de la Fédération Française de Canoë-Kayak et Sports de Pagaie.

F. Règles de sélections 2026

Les résultats de la saison internationale 2025 pourront être pris en compte pour la réalisation des modes de sélections de 2026.